

LANGUE VIVANTE

Domaines et Maîtrise

En fin de cycle 3, les élèves sont censés maîtriser un niveau de langue catégorisé par le CECRL (Cadre Européen de Référence pour les Langues). Ce classement permet d'évaluer le niveau de maîtrise d'une langue étrangère valable uniformément dans toutes l'Europe.

Les domaines étudiés sont les suivants :

- Écouter et comprendre
- Lire et comprendre
- Parler en continu
- Ecrire
- Réagir et dialoguer
- Activités culturelles et linguistiques (Lexique, grammaire et phonologie)

Maîtrise minimum exigée :

Niveau A1 dans tous les domaines + Niveau A2 sur certaines activités langagières en fonction du développement de l'enfant